

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Pierre-Louis Portier, Guy Mettan, Anne-Marie von Arx-Vernon, Véronique Schmied, Béatrice Hirsch-Aellen, Luc Barthassat, Jacques Baudit, Guillaume Barazzone, Mario Cavaleri, Michel Forni, François Gillet et Pascal Pétroz*

*Date de dépôt: 5 avril 2006*

*Messagerie*

## **Proposition de motion pour favoriser la création d'emplois dans les zones mixtes (Ikea)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'annulation par le Tribunal administratif du plan de quartier localisé concernant l'implantation d'un magasin Ikea à Vernier ;
- qu'il devient presque aussi difficile de créer des emplois que de construire des logements à Genève ;
- qu'il manque de zones industrielles et commerciales susceptibles d'attirer des projets d'envergure,

invite le Conseil d'Etat

à délimiter et à proposer au Grand Conseil le déclassement de surfaces industrielles et commerciales – zones mixtes – facilement accessibles et capables de servir à l'implantation de services commerciaux et industriels, notamment le long de l'autoroute de contournement et des grands axes routiers suburbains.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La décision du Tribunal administratif d'abroger le plan localisé de quartier destiné à favoriser l'implantation d'un grand magasin Ikea à Vernier illustre la difficulté de créer des emplois dans le canton de Genève. Cela alors que plus de 200 emplois (400 si l'on compte les emplois induits) devaient être créés dans cette nouvelle zone commerciale, et malgré un impact très modéré sur l'environnement.

Faute de surfaces suffisantes et faciles d'accès, Genève assiste à une délocalisation croissante des espaces commerciaux, et donc des emplois, dans le canton de Vaud et en France voisine.

Cette perte de substance économique, au moment où le chômage frappe de plus en plus cruellement les jeunes au sortir de leur formation, est particulièrement alarmante. Il convient donc d'y remédier au plus vite en se donnant les moyens d'accueillir dans le canton les entreprises qui souhaitent y investir.

### **Investissements et recettes fiscales**

Ce manque de zones industrielles et commerciales susceptibles d'attirer des projets d'envergure entraîne par ailleurs des pertes importantes pour les entreprises du canton. A titre d'exemple, les investissements assurés par la venue d'Ikea aux entreprises du bâtiment et autres fournisseurs de la région seraient de l'ordre de 90 millions de F. Ces retombées seraient bien entendu perdues si Ikea venait à abandonner son projet à Vernier pour s'installer en France voisine.

Le déclassement de zones pour y accueillir des activités mixtes donnerait par ailleurs un signal positif aux grandes entreprises qui envisagent de s'implanter dans le canton. Ces implantations se traduiraient par des recettes fiscales importantes pour les communes et le canton de Genève.

### **Protection de l'environnement**

Enfin, sur le plan environnemental, il paraît opportun d'accueillir des entreprises dans notre canton plutôt que de les voir s'implanter dans le canton de Vaud et en France voisine. Dans le cas d'Ikea, près de 30 à 40% des clients faisant leurs achats à Aubonne viennent de Genève. Une diminution

de tels déplacements ne peut être que bénéfique en terme de protection de l'environnement. Le Conseil d'Etat relevait en décembre 2005 « l'excellente raison environnementale qui vaut mieux que les habitants de ce canton ne fassent que les kilomètres qui séparent leur domicile de Vernier, plutôt qu'ils aillent jusqu'à Aubonne en générant les pollutions que l'on connaît ».

### **Mixité indispensable**

La mixité en zone industrielle semble plus que jamais indispensable au canton de Genève. Comme le relevait M. Lamprecht, nous n'aurons, à Genève, plus beaucoup de grandes industries lourdes ou polluantes qui désirent s'implanter, mais plutôt des commerces du type d'Ikea ou de Media Markt.

Comme nous venons de le souligner, de telles implantations constitueraient une bouffée d'oxygène pour l'économie genevoise, en terme de créations d'emploi, de retombées financières pour les entreprises du bâtiment mais aussi de recettes fiscales. Sans parler de la revalorisation, financée par des entreprises privées, de surfaces actuellement en friche. Il convient donc aujourd'hui de mettre à disposition des entreprises qui souhaitent s'établir à Genève des surfaces suffisantes et faciles d'accès, notamment le long de l'autoroute de contournement et des grands axes routiers suburbains.

Il paraît en effet indispensable de délimiter ces nouvelles zones dans des emplacements bien desservis par les transports privés et publics. La région de Bernex offre un bel exemple d'attractivité. L'extension du réseau de tramways sur la route de Chancy, considérée par les autorités fédérales comme une priorité pour améliorer le trafic d'agglomération genevois, permettra bientôt de relier Cornavin à Bernex. Le déclassement de zones desservies par les transports publics et à proximité de l'échangeur de Bernex constituerait un emplacement idéal pour les entreprises désireuses de s'installer dans le canton.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver bon accueil à la présente motion.